

Analyse des plateformes et des engagements des partis politiques – élections fédérales 2021

2^e version - 14 septembre 2021

La CDEC a demandé à ses membres d'indiquer leurs priorités dans le cadre de la campagne afin d'analyser les engagements des partis en fonction de ces enjeux.

La CDEC a transmis un questionnaire à tous les partis incluant les priorités contenues dans cette analyse, et demandé une réponse pour le 10 septembre. Le Bloc québécois, le Parti libéral et le Parti Vert ont rempli le questionnaire et l'ont retourné à temps.

Si aucune source n'est indiquée, les engagements sont tirés des plateformes des divers partis :

- Parti libéral : [*Avançons ensemble*](#), publiée le 1^{er} septembre
- Parti conservateur : [*Plan de rétablissement du Canada*](#), publiée le 16 août
- Bloc québécois : [*Québécois*](#), publiée le 23 août
- Nouveau parti démocratique (NPD) : [*Oser mieux*](#), publiée le 12 août
- Parti Vert : [*Il faut de l'audace*](#), publiée le 13 août

Merci de nous signaler toute omission ou erreur!

1. Révision de la Loi sur la radiodiffusion

1.1. S'assurer de la contribution des entreprises en ligne à la mise en valeur et au financement des contenus canadiens



- Réintroduire le projet de loi pour réformer la *Loi sur la radiodiffusion*, durant les 100 premiers jours d'un nouveau mandat, pour faire en sorte que les géants du Web contribuent à la création et la promotion de récits et de musique du Canada.
 - Le Parti libéral n'exclura pas par la législation une plateforme ou une autre. Toutefois, le CRTC devra déterminer si la réglementation s'applique à ces plateformes, en se fondant sur la question de savoir si toute réglementation aurait un impact important sur l'atteinte des objectifs de la politique de radiodiffusion. Pour être plus clair, Le Parti libéral s'attend à ce que les services de diffusion de vidéos et de musique en continu (comme Netflix, Amazon, Disney et Spotify) ainsi que les plateformes de partage de vidéos et de musique (comme TikTok et YouTube) soient assujettis à la réglementation. [Réponse au questionnaire CDEC]
 - Rédiger la législation de manière à ce que toute réglementation à l'avenir soit appliquée de manière juste et équitable, et ce pour toutes les entreprises de radiodiffusion. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Moderniser les outils de financement qui soutiennent le secteur audiovisuel canadien afin de rendre les plateformes de financement agnostiques et ouvertes aux conteurs plus traditionnellement sous-représentés, tout en favorisant les productions canadiennes par rapport aux productions étrangères et en veillant à ce que les Canadiens soient mieux équipés pour posséder et bénéficier du contenu qu'ils produisent [Réponse au questionnaire CDEC]



- Simplifier et réduire le fardeau réglementaire des radiodiffuseurs et des câblodistributeurs canadiens conventionnels, ce qui comprend les frais de licence du CRTC et les contributions au Fonds des médias du Canada, la perte de revenus étant compensée par une partie des revenus découlant de la nouvelle taxe sur les services numériques.
- Exiger que les gros services de diffusion en continu comme Netflix, Disney+ et Amazon Prime Video réinvestissent une part considérable de leur revenu brut canadien à la production de programmation originale au Canada, dont une part fixe sera en langue française.
 - À défaut de le faire pendant une année, ils devront verser la différence au Fonds des médias du Canada.
 - La proportion choisie variera selon la nature du service et sera déterminée selon les meilleures pratiques d'autres pays, dont l'Europe et l'Australie, et la nature du marché canadien.



- Améliorer et redéposer le projet de loi sur la radiodiffusion, notamment les amendements essentiels du Bloc qui assuraient la protection du contenu canadien et québécois, la « découvrabilité » et la mise en valeur des arts québécois et la production de contenu francophone.
- Demander que les recommandations du Rapport Yale visant à régler les iniquités causées par les entreprises en ligne soient mises en vigueur.

[Réponse au questionnaire CDEC]

- Déposer un projet de loi pour que le gouvernement canadien reconnaisse l'existence d'une culture québécoise et en fasse la promotion auprès des plateformes comme Apple Music, Spotify ou Netflix afin d'accorder une plus grande place à nos créateurs dans leurs programmations. Ce projet de loi pourrait inclure une disposition demandant le transfert à Québec de certains pouvoirs, notamment celui de déterminer les ratios (quotas) de contenus francophones sur les plateformes de diffusion audiovisuelles et la visibilité exigée pour ces contenus en territoire québécois. En d'autres mots, certains pouvoirs qu'aurait un CRTC québécois. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Exiger que les sommes perçues en taxes et impôts des géants du numérique soient redirigées vers un fonds dédié aux arts et à la culture du Québec ainsi qu'à nos médias.



- Moderniser la *Loi sur la radiodiffusion* afin de créer des règles plus équitables entre les radiodiffuseurs d'ici et étrangers.
- S'assurer que Netflix, Facebook, Google et les autres entreprises du secteur numérique respectent les mêmes règles que les diffuseurs d'ici et payent des impôts au pays pour soutenir la production de contenus canadiens dans les deux langues officielles.



- Procéder à la réglementation des puissantes plateformes et des services de diffusion en continu par le biais du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), comme le prévoit le projet de loi C-10.

1.2. Intégrer les médias sociaux au système de radiodiffusion pour soutenir le développement de la musique canadienne, y compris la musique francophone, sur les principales plateformes de diffusion en continu (streaming)



- S'assurer que les entreprises comme YouTube qui diffusent de la musique professionnelle, de la même manière que Spotify, sont incluses dans la loi sur la radiodiffusion. Cela inclut la musique francophone et la musique en langues autochtones. [Réponse au questionnaire CDEC]

Voir les autres engagements du parti à la question 1.1



- Exempter de la réglementation le contenu que les Canadiens téléchargent de sites de médias sociaux comme Facebook, YouTube et Tik Tok afin de favoriser la libre expression.







1.3. Assurer une utilisation maximale des créateurs canadiens ainsi que le rôle du producteur indépendant et de la propriété intellectuelle canadienne dans la définition du contenu canadien, faire en sorte que le CRTC puisse régler la relation entre les producteurs indépendants et les entreprises de radiodiffusion afin de niveler le terrain de jeu dans les négociations

Liberal

- Garantir l'utilisation maximale des créateurs canadiens et préserver le rôle des producteurs indépendants dans la définition du contenu canadien. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Faire en sorte que les producteurs indépendants puissent conserver une part raisonnable de la propriété intellectuelle, notamment par le biais de la définition du contenu canadien. [Réponse au questionnaire CDEC]

CONSERVATEUR

- Reconnaître et encourager les partenariats avec des producteurs canadiens indépendants grâce aux exigences sur le réinvestissement dans le contenu.

BLOC Québécois

- Exiger que toute entreprise de radiodiffusion fasse appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources humaines – créatrices et autres – canadiennes pour la création, la production et la présentation de leur programmation. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Imposer aux multinationales du Web des négociations avec les créateurs de contenu québécois et canadiens afin d'établir un partage équitable des revenus.

NPD

- Rééquilibrer le pouvoir de négociation des productrices et producteurs indépendants et du secteur culturel canadien et faire en sorte que les émissions d'ici appartiennent à des gens d'ici.
- Donner la priorité aux partenariats établis avec des productrices et producteurs indépendants

PARTI vert DU CANADA

- S'assurer que le CRTC maintient et met à jour ses règlements et définitions sur le contenu canadien.

1.4. Prise en compte des besoins et des réalités spécifiques des communautés francophones en situation minoritaire



- Veiller à ce que les communautés minoritaires de langue officielles soient à la fois correctement consultées lors de la rédaction du projet de loi et dans toute réglementation future, tout en s'assurant que les objectifs politiques de la loi reflètent l'épanouissement souhaité de ces communautés.
[Réponse au questionnaire CDEC]



Voir les engagements du parti conservateur à la question 1.6.







1.5. La place du contenu original en langue française et en langue autochtone à la radio, ainsi que chez les diffuseurs traditionnels et en ligne



Voir les engagements du parti libéral à la prochaine question, ainsi que les engagements financiers à 3.2 et 3.3.





Voir les engagements du Bloc québécois à la question 3.3.





1.6. Vision pour CBC/Radio-Canada en ce qui concerne son financement, sa place et son mandat

Liberal

- Mettre à jour le mandat de Radio-Canada/CBC afin qu'il réponde aux besoins et aux attentes des auditoires canadiens d'aujourd'hui, avec une programmation unique qui se démarque des diffuseurs privés.
- Réaffirmer le rôle du diffuseur public en protégeant et en faisant valoir la langue française et les cultures francophones au Québec et partout au pays.
- Augmenter la production de nouvelles nationales, régionales et locales.
- Donner plus de poids à Radio-Canada International, notre voix pour la paix, la démocratie et les valeurs humaines universelles sur la scène mondiale.
- Faire en sorte que les voix et cultures autochtones soient présentes sur nos écrans et chaînes de radio.
- Amener les productions télévisées et cinématographiques du Canada sur la scène mondiale.
- Accorder 400 millions de dollars sur quatre ans à Radio-Canada/CBC pour que le diffuseur dépende moins de la publicité privée, le but étant d'éliminer la publicité pendant les nouvelles et autres émissions d'affaires publiques.

CONSERVATEUR

- Donner à Radio-Canada une structure légale et administrative distincte afin de refléter son mandat unique de promouvoir la langue et la culture francophones, tout en maintenant son financement et assurer le partage continu des ressources et des installations, s'il y a lieu.
- Réformer le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada pour qu'il comprenne des représentants nommés par le gouvernement du Québec et des représentants de communautés francophones minoritaires hors-Québec.
- Réformer Radio-Canada pour qu'elle n'impose plus de frais d'utilisateur sur ses services de diffusion en ligne ou n'exploite plus de services de positionnement de marque comme Tandem en concurrence avec les médias francophones privés.
- Réformer Radio Canada pour qu'elle offre plus de contenu représentatif des communautés francophones hors du Québec.
- Protéger CBC Radio et CBC North.
- Revoir le mandat de la télévision anglaise de la CBC, de CBC News Network et des nouvelles en ligne de la CBC pour évaluer la viabilité de cibler les services sur un modèle d'intérêt public comme PBS aux États-Unis, assurant qu'ils ne font plus concurrence aux fournisseurs de services numériques et aux radiodiffuseurs privés canadiens.

BLOC Québécois

- Voir le financement de CBC/Radio-Canada être maintenu et indexé afin d'assurer une pérennité et une prévisibilité à celui-ci. [Réponse au questionnaire CDEC]



- Augmenter le budget de CBC/Radio-Canada pour qu'il n'ait pas besoin d'avoir de diffuser des annonces [[Entrevue avec Jagmeet Singh | Les AMIS reçoivent les chefs](#)]
- Donner plus d'autonomie au conseil d'administration de CBC/Radio-Canada [[Entrevue avec Jagmeet Singh | Les AMIS reçoivent les chefs](#)]



- Fournir un financement de base stable à la CBC afin qu'elle puisse continuer à offrir une programmation télévisuelle et radiophonique de qualité à contenu canadien dans les deux langues officielles, ainsi qu'une programmation dans les langues autochtones et pour encourager leur apprentissage.

1.7 Autres propositions pour régler les médias numériques et/ou les géants du web, ou pour moderniser la Loi sur la radiodiffusion

Libéral

- Instaurer dans les 100 jours une loi qui obligerait les plateformes numériques tirant des revenus de la publication de nouvelles à partager une part de leurs revenus avec les organes d'information canadiens.
- Adopter, au cours des 100 premiers jours, une loi afin de lutter contre les manifestations graves de contenu toxique en ligne.
- Créer un groupe de travail sur les politiques numériques, formé d'experts de l'industrie, d'universités et du gouvernement, pour intégrer les efforts à l'échelle du gouvernement et fournir des ressources supplémentaires afin de faire du Canada un leader de l'économie numérique et de façonner la gouvernance mondiale des technologies émergentes.

CONSERVATEUR

- Procéder à un examen exhaustif du mandat du CRTC afin de s'assurer qu'il reflète mieux les besoins des Canadiens et qu'il n'empêche pas les radiodiffuseurs canadiens d'innover et de s'adapter aux changements du marché.
- Créer un régime de redevances des médias numériques pour assurer que les médias canadiens sont justement indemnisés pour le partage de leur contenu sur des plateformes comme Google et Facebook.
- Réduire considérablement le montant que le gouvernement dépense pour la publicité avec de grosses firmes technologiques étrangères comme Twitter et rediriger les fonds fédéraux vers les médias canadiens, ce qui comprend les publications hebdomadaires communautaires, les médias régionaux et les médias ethniques.
- Établir une obligation juridique plus sévère pour que les plateformes de médias sociaux retirent le contenu illégal, notamment le contenu qui incite à la violence.

BLOC Québécois

- Rapatrier tous les pouvoirs en matière de culture et la création d'un organisme québécois se substituant au CRTC.
- Créer un groupe de réflexion de la Francophonie sur la promotion et la protection des cultures francophones sur les plateformes en ligne. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Exiger une étude du Comité du Patrimoine afin d'en arriver à des solutions pour soutenir adéquatement nos créateurs lésés. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Mettre en place des États généraux sur l'avenir des médias avec l'ensemble des acteurs touchés par la crise actuelle des médias écrits, des gouvernements du Québec et des provinces, d'experts afin de trouver des solutions à long terme pour assurer la survie de notre presse et de l'ensemble des radiodiffuseurs (télévisions généraliste et spécialisée et radio). [Réponse au questionnaire CDEC]
- Rehausser le soutien aux créateurs et aux secteurs de création, afin d'aider ceux-ci à s'adapter aux nouveaux marchés numériques. [Réponse au questionnaire CDEC]



- Créer un groupe de travail pour lutter contre la haine en ligne et protéger la sécurité publique, et pour s'assurer que les médias sociaux soient légalement responsables du retrait des contenus haineux et extrémistes, avant que ceux-ci n'aient la chance de faire du mal.



2. Révision de la *Loi sur le droit d'auteur*

2.1. Mesures pour mieux protéger le droit d'auteur ainsi que les créateurs canadiens, et augmenter les revenus des titulaires de droits.



- Protéger les artistes, créateurs et détenteurs de droits d'auteur du Canada en apportant des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, y compris pour prévoir le versement de droits de revente aux artistes.



- Reconnaître et corriger l'impact économique négatif pour les créateurs et les éditeurs de l'utilisation non rémunérée de leur travail de manière conforme aux recommandations unanimes du rapport du Comité du patrimoine de la Chambre des communes de 2019.







- Assurer la protection des droits de propriété intellectuelle et artistique des Autochtones.

2.2. Clarifier la notion d'utilisation équitable, y compris à des fins éducatives, dans le cadre de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'assurer une compensation équitable aux créateurs et éditeurs canadiens par le secteur de l'éducation



- Évaluer l'impact de la récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Access Copyright vs. York University et déterminer si des changements doivent être apportés à la Loi sur le droit d'auteur afin d'assurer une compensation équitable aux écrivains et éditeurs canadiens du secteur de l'éducation. [Réponse au questionnaire CDEC]



Voir la réponse à la question suivante.







2.3. Mise en œuvre des recommandations du rapport Paradigmes changeants



- Tenir compte des recommandations du rapport Paradigmes changeants ainsi que de la consultation qui a eu lieu au cours des derniers mois dans sa réforme de la *Loi sur le droit d'auteur*. [Réponse au questionnaire CDEC]



- Reconnaître et corriger l'impact économique négatif pour les créateurs et les éditeurs de l'utilisation non rémunérée de leur travail de manière conforme aux recommandations unanimes du rapport du Comité du patrimoine de la Chambre des communes de 2019 (Le rapport [Paradigmes changeants](#))







- Adopter la réforme du droit d'auteur telle qu'envisagée par le rapport actuel de la commission du patrimoine.

2.4. Extension des droits moraux et économiques aux interprètes de l'audiovisuel

Aucun des partis n'a communiqué d'engagement sur cette question.

2.5. Clarification du caractère obligatoire des tarifs homologués par la Commission du droit d'auteur

Aucun des partis n'a communiqué d'engagement sur cette question.

2.6. Moderniser le régime de la copie privée en le rendant technologiquement neutre et en l'étendant à tous les secteurs



- Étudier de près la question de la modernisation du régime de la copie privée. [Réponse au questionnaire CDEC]





- Modifier les redevances de la copie privée pour que la loi soit technologiquement neutre. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Proposer la perception d'une redevance d'à peine 3 \$ (la moyenne européenne) à la vente de tablettes et de téléphones afin de générer quelque 40 millions de dollars par année – pour aider les créateurs d'ici à continuer de produire de la musique. [Réponse au questionnaire CDEC]





2.7. Remédier à la faible rémunération des artistes de la musique en lien avec le streaming de leur musique sur YouTube et d'autres plateformes comme Spotify



- Veiller à ce que le marché du droit d'auteur au Canada soit bien équilibré, y compris avec les grandes plateformes de streaming. [Réponse au questionnaire CDEC]





- Revoir, avec le milieu culturel, les règles de redevances de la Commission du droit d'auteur pour l'accès à la musique en ligne afin de trouver des moyens d'assurer aux artistes une rémunération équitable. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Examiner les exceptions et les lois relatives à l'exonération pour s'assurer que les fournisseurs de services Internet soient responsables de leur rôle dans la diffusion du contenu tout en augmentant les efforts pour lutter contre le piratage et appliquer le droit d'auteur pour s'assurer que la matière première soit adéquatement rémunérée pour son contenu. [Réponse au questionnaire CDEC]





3. Mesures financières

3.1. Extension de la couverture de l'assurance-emploi aux travailleurs autonomes



- S'assurer que les réalités des artistes et des travailleurs culturels soient prises en compte dans les prochaines réformes du système d'assurance-emploi (AE).
- Créer une nouvelle prestation d'AE pour les travailleurs autonomes canadiens, dans le cadre du régime fiscal, afin de fournir une aide comparable à celle de l'AE pouvant s'étendre sur 26 semaines. L'aide pourrait atteindre presque 15 500 \$, dans une situation où on en a le plus besoin.
- Faire en sorte que les travailleurs autonomes canadiens qui veulent se prévaloir de la prestation ne seraient tenus de verser que la portion normalement remboursable s'ils occupaient un poste de salarié.
- Présenter une proposition pour un nouveau système d'assurance-emploi moderne qui couvre tous les travailleurs, y compris les travailleurs saisonniers, et qui est plus simple et plus adapté aux besoins des travailleurs et des employeurs. [Réponse au questionnaire CDEC]





- Réforme globale de l'assurance-emploi qui protégera tous les travailleurs et qui tiendra compte des réalités de plus en plus incontournables des travailleurs autonomes ou à statut particulier, ainsi que du travail saisonnier.





3.2. Augmentation du financement de l'Office National du Film / Fonds des médias du Canada / Téléfilm Canada / Fonds du livre du Canada / Fond de la musique du Canada / Conseil des arts du Canada

Liberal

- Augmenter de 50 millions de dollars le financement de Téléfilm Canada de façon permanente.
- Doubler la contribution gouvernementale, sur trois ans, au Fonds des médias du Canada.
- Augmentant la contribution annuelle au Fonds de la musique du Canada pour le porter à 50 millions de dollars d'ici 2024-2025.
- Fournir au Bureau de l'écran autochtone 13 millions de dollars par année, de façon permanente.
- Augmenter de 50 % le financement pour soutenir les auteurs et éditeurs canadiens par l'entremise du Fonds du livre du Canada, du Conseil des Arts du Canada et du Programme du droit de prêt public (investir 43 millions de dollars par année).
- Créer un fonds de 50 millions de dollars pour donner des moyens d'agir à des communautés diversifiées, dont les journalistes et les créateurs des communautés de PANDC.





- Réviser à la hausse le budget de Téléfilm Canada et du Fonds des médias du Canada. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Augmenter les budgets de l'Office National du Film, puis les indexer, avec des sommes puisées à même les recettes supplémentaires engendrées par la taxation des géants du Web. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Réviser le mode de financement du Fonds des médias du Canada, qui est déterminé des revenus des câblodistributeurs, revenus à la baisse depuis la venue des géants du web. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Maintenir, puis indexer, le budget du Conseil des arts à un plancher de 300 millions de dollars, incluant une aide à la promotion internationale. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Hausser de 8 millions de dollars par an le financement du Fonds du Canada pour la présentation des arts et de 7 millions par an au Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Créer un mécanisme d'indexation des différents programmes pour les 5 prochaines années qui tiendra compte de l'inflation et du nombre grandissant de festivals et d'événements à soutenir [Réponse au questionnaire CDEC]



- Augmenter le financement de Téléfilm Canada.
- Renforcer le soutien financier du Fonds des médias du Canada.
- Appuyer financièrement le théâtre autochtone du Centre national des Arts dans le cadre de notre volonté d'honorer et de soutenir les arts et les cultures autochtones.



- Augmenter le financement à 1 milliard de dollars sur 3 ans pour tous les organismes artistiques et culturels du Canada, y compris le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, les orchestres, les théâtres, les galeries et les éditeurs.
- Augmenter le financement de toutes les agences fédérales, y compris le Conseil des Arts du Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada, afin de lancer des programmes de soutien à la programmation créative qui aborde la crise climatique.
- Fournir 100 millions de dollars de financement et d'incitations sur trois ans pour la création et la conservation des formes d'art autochtones, en particulier les connaissances créatives qui sont transmises de génération en génération.
- Établir un programme de financement national dédié, en collaboration avec les peuples autochtones et l'Association des musées canadiens, pour les projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.
- Fournir des fonds et des incitations aux artistes pour qu'ils se rendent dans les communautés indigènes afin de stimuler les jeunes artistes, conformément à l'un des objectifs initiaux de la PNIAI (Professional Native Indian Artists Incorporation).
- Fournir des fonds pour promouvoir et encourager les artistes et les événements artistiques à visiter les régions rurales du Canada, ainsi que pour fournir des incitations financières à l'appui des artistes des communautés rurales.

3.3. Augmentation de la proportion de financement allouée au contenu audiovisuel original de langue française dans les fonds existants (FMC, Téléfilm)



- Augmenter la proportion de financement pour le contenu audiovisuel en français auprès de Téléfilm Canada et du Fonds des médias du Canada, le faisant passer de 33 % à 40 %, pour favoriser une meilleure présence de productions en français. [[Comparateur de plateformes | Radio-Canada](#)]





- Le Bloc estime que le gouvernement devrait augmenter le budget accordé à Téléfilm Canada pour la création de séries en ligne, tout en s'assurant que les productions en français touchent 40 % des sommes du Fonds des médias. [[Comparateur de plateformes | Radio-Canada](#)]





3.4. Mise en place d'un revenu de base garanti pour les créateurs et les artistes

 Liberal

 CONSERVATEUR

 BLOC
Québécois

- Supporter la mise sur pied de consultations visant la mise en place d'une forme de revenu de base garanti pour les artistes dont les modalités seraient à déterminer lors des discussions entre les différents acteurs impliqués. Le programme devra être mis en place par Québec et non par Ottawa. [Réponse au questionnaire CDEC]

 NPD

- Créer immédiatement un revenu minimum garanti pour tous les gens d'ici.

 PARTI
vert
DU CANADA

- Établir un programme de revenu de subsistance garanti (RSG) pour tous et toutes au Canada.

3.5. Mise en place d'une aide ciblée pour les infrastructures culturelles qui risquent de se détériorer ou d'être fermées pour des raisons économiques



- Le Fonds de relance du patrimoine canadien fournira 16 millions de dollars sur deux ans (2021-22 et 2022-23) au Fonds de l'espace culturel du Canada pour soutenir les bénéficiaires actuels dont le financement a été approuvé pour un projet en cours, et qui ont connu des dépassements de coûts ou des pertes de revenus en raison de la pandémie. [Réponse au questionnaire CDEC]









- Augmenter le soutien aux programmes et aux installations artistiques communautaires à travers le Canada en établissant un financement de base stable à un pourcentage fixe du budget fédéral.

3.6. Compensation pour la perte de revenus de charité si les dons philanthropiques à la culture diminuent de façon importante

Aucun des partis n'a communiqué d'engagement sur cette question.

3.7. Garantir l'équité fiscale entre les entreprises canadiennes et internationales



- Appliquer une taxe de 3 % aux géants du web dont les revenus bruts atteignent au moins 1,13 milliard de dollars canadiens (y compris Google, Apple, Facebook et Amazon) à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce qu'une approche multilatérale acceptable la remplace. [[Comparateur de plateformes | Radio-Canada](#)]



- Créer un impôt sur les services numériques représentant 3 % du revenu brut au Canada pour que les géants du Web paient leur part. *Voir la question 1.7, où les Conservateurs suggèrent d'utiliser une partie de ces revenus pour alimenter le Fonds des médias du Canada.*
- Former un groupe de travail au sein du Bureau de la concurrence afin de déterminer si la domination et la conduite anticoncurrentielle des grosses firmes de technologie nuisent à l'industrie canadienne. Examiner comment les algorithmes et les données donnent à ces firmes un avantage sur les entreprises canadiennes, et comment la technologie financière et les nouvelles technologies pourraient améliorer la concurrence.



- Insister jusqu'à gain de cause pour l'imposition des revenus des géants du numérique à un taux de 3 %.
- Exiger que cette taxe sur les services numériques (TSN) de 3 % s'applique aussi aux entreprises en ligne dont le modèle d'affaires est basé sur les abonnements, tels que Netflix, Amazon Prime, Spotify et Disney+. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Obliger les multinationales de l'Internet à payer des impôts sur leurs activités au Canada, à percevoir la TPS et à contribuer à un nouveau fonds destiné à soutenir les médias d'information, la production et la diffusion artistique et culturelle. [[Comparateur de plateformes | Radio-Canada](#)]



- Assurer que les géants du web comme Facebook, Google et Amazon paient leur juste part d'impôts, comme toutes les autres entreprises.



- Appliquer un impôt sur les sociétés aux entreprises transnationales de commerce électronique faisant des affaires au Canada en exigeant que le vendeur étranger s'enregistre, perçoive et remette les taxes là où le produit ou le service est consommé. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Interdire aux entreprises canadiennes de déduire le coût de la publicité sur des sites appartenant à des étrangers, tels que Google et Facebook, qui représentent désormais 80 % de toutes les dépenses publicitaires au Canada. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Travailler avec nos partenaires internationaux pour mettre en place un impôt minimum mondial afin que les plus grandes entreprises du monde ne puissent pas échapper aux impôts qu'elles doivent ici au Canada. [Réponse au questionnaire CDEC]

4. COVID et mesures de relance

4.1. Prolongation du soutien financier aux artistes, artisans, créateurs, écrivains et travailleurs de la culture ou mise en place d'un nouveau programme pour leur fournir un revenu supplémentaire

Libéral

- Verser 50 millions de dollars au Conseil des arts du Canada afin de mettre en œuvre un programme d'appui transitoire, géré en collaboration avec de tierces parties et des organisations à but non lucratif, qui donnera accès à des aides d'urgence aux artistes, artisans, créateurs et auteurs. [[Soutenir les entreprises canadiennes et les secteurs les plus durement touchés](#)]
- Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de soutenir environ 1 million de Canadiens de plus travaillant dans des emplois à faible salaire, et augmenter les prestations pour les Canadiens les plus vulnérables jusqu'à 1 400\$ par année.
- Faire en sorte que les Canadiens admissibles soient automatiquement inscrits, et que les prestations soient fournies chaque trimestre.
- Permettre aux salariés secondaires, surtout les femmes, d'exclure jusqu'à 14 000 \$ de leur rémunération lors du calcul du revenu déterminant l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour les travailleurs, afin que les familles puissent recevoir jusqu'à 2 400 \$.
- Renforcer les droits des travailleurs employés par les plateformes numériques afin qu'ils aient droit à des protections d'emploi en vertu du Code canadien du travail et établir de nouvelles dispositions dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour que ce travail compte pour l'AE et le RPC tout en faisant payer à ces plateformes les cotisations associées comme le ferait tout employeur. [Réponse au questionnaire CDEC]

CONSERVATEUR

BLOC Québécois

- Maintien en vigueur de la PCRE pour les secteurs soigneusement ciblés et les catégories d'emploi pour qui la relance demeure lente, par exemple le secteur culturel.
- S'asseoir au courant de la prochaine année avec les différents groupes du milieu culturel afin de faire le point sur les différentes mesures et programmes d'urgence offerts aux organismes, plus particulièrement à travers le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. Le Bloc voudra se pencher plus particulièrement sur les critères d'admissibilité donnant accès à ces montants, et l'efficacité de ceux-ci à aider les organismes culturels à traverser cette période si précaire. [Réponse au questionnaire CDEC]

NPD



- Fournir 25 millions de dollars de financement supplémentaire pour aider les musées et les organisations culturelles à rouvrir leurs portes après une pandémie et à continuer à proposer des offres numériques accessibles.
- Augmenter le soutien aux spectacles artistiques en intérieur ou en extérieur qui doivent s'adapter pour se conformer à la réglementation COVID.
- Assurer la viabilité de notre infrastructure culturelle en consultation avec les organismes de services artistiques, les associations professionnelles, les associations commerciales et les syndicats du secteur de la création.
- Réformer la Loi sur le revenu du Canada afin de permettre aux travailleurs du secteur des arts et de la culture de bénéficier d'un plan d'étalement fiscal qui tiendra compte du fait que les années de vaches maigres précédent et suivent souvent une bonne année lorsqu'un spectacle est produit, un livre est publié ou une subvention ou un prix est remporté.
- Établir un financement permanent pour les festivals et les événements qui célèbrent le patrimoine canadien.

4.2. Mise en place de crédits d'impôt fédéraux pour soutenir les spectacles vivants

Liberal

CONSERVATEUR

BLOC
Québécois

- Proposer la mise sur pied un crédit d'impôt remboursable aux consommateurs de spectacles représentant 20% des billets et frais d'entrée d'activités d'art et culture jusqu'à un maximum de 200 dollars.

NPD

PARTI
vert
DU CANADA

4.3. Compensation de la perte de revenus de billetterie pour les organismes et les entreprises

Liberal

- Lancer le Programme de relance des arts et de la culture, qui doublera le montant des recettes de la vente de billets des arts de la scène et des autres établissements culturels, jusqu'en mai 2022, afin de compenser pour la réduction de la capacité. [[Soutenir les entreprises canadiennes et les secteurs les plus durement touchés](#)]









4.4. Inclusion des salaires du personnel des festivals dans les programmes de soutien aux événements culturels et aux festivals

Aucun des partis n'a communiqué d'engagement sur cette question.

4.5. Extension de la couverture d'assurance pour les arrêts de production audiovisuelle liés au COVID



- Prolonger la couverture d'assurance pour les arrêts de production liés à la COVID afin de soutenir 150 000 emplois canadiens. Du 31 mars 2022 au 31 décembre 2022. [[Soutenir les entreprises canadiennes et les secteurs les plus durement touchés](#)]









4.6. Autres mesures pour aider les créateurs de contenu et les entreprises culturelles à se rétablir une fois le pire de la pandémie passé

Liberal

- Organiser un sommet, dans ses 100 premiers jours, sur les plans en vue de relancer le secteur des arts et de la culture.
- Prolonger le Programme d’embauche pour la relance économique du Canada jusqu’au 31 mars 2022.
- Augmenter le montant maximum des prêts, de 350 000 \$ à 500 000 \$, et prolongera la durée des prêts, de 10 ans à 15 ans, pour l’équipement et les améliorations locatives.
- Élargir l’admissibilité des emprunteurs afin d’inclure les entreprises à but non lucratif et les entreprises sociales de bienfaisance.
- Soutenir les librairies pour augmenter leurs ventes en ligne (32 millions de dollars). [[Comparateur de plateformes | Radio-Canada](#)]





- Assurer la pérennité et la prévisibilité des programmes et des subventions culturels et touristiques, notamment pour les petits et moyens événements, alors que le secteur, ses créateurs, ses diffuseurs et ses événements, subiront encore les conséquences de la pandémie durant les quelques années à venir.
- Proposer des modifications aux programmes d’aide aux entreprises afin de s’assurer de la vitalité de l’ensemble de nos modèles de PME.

NPD

- Soutenir, avec un programme de reconstruction spécifiquement dédié à ce secteur, les arts de la scène, le théâtre, les festivals et les autres formes d’art qui ont été les plus durement touchés par la pandémie.
- S’assurer que les institutions artistiques et culturelles reçoivent un financement stable et à long terme pour consolider et promouvoir les diverses cultures et histoires de notre pays.
- Mettre en place l’étalement du revenu imposable pour les artistes, les travailleuses et travailleurs du secteur culturel
- Maintenir la subvention salariale d’urgence et la subvention d’urgence pour le loyer des petites entreprises jusqu’à ce qu’elles soient en mesure de rouvrir complètement leurs portes.



Voir les engagements du parti à la question 4.1

5. Francophonie, CLOSM et langues officielles

5.1. Révision de la *Loi sur les langues officielles*, et lien avec le secteur culturel



- Appliquer en totalité les mesures législatives et administratives décrites dans le document de réforme et travailler avec les communautés de langue officielle pour adopter, à l'intérieur de 100 jours, le projet de loi visant l'égalité réelle du français et de l'anglais et le renforcement de la *Loi sur les langues officielles*.
- Mise en œuvre intégrale des mesures législatives et administratives énoncées dans le document [Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada](#) [Réponse au questionnaire CDEC]



- Présenter, dans nos 100 premiers jours au gouvernement, une mesure législative pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*.
- Donner au Conseil du Trésor l'autorité et la responsabilité d'assurer l'application de la *Loi* à tous les ministères fédéraux.
- Créer un tribunal administratif des langues officielles chargé de traiter les plaintes des citoyens.
- Augmenter les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles.
- Ajouter des obligations formelles plus sévères à la partie VII de la *Loi*.



- Utiliser toutes les ressources nécessaires du Bloc pour s'assurer que la *Loi sur les langues officielles* fédérale ne s'applique plus aux entreprises privées du Québec. La Charte de la langue française québécoise doit s'appliquer partout sur notre territoire.
- Faire tout en son pouvoir afin que l'application de la nouvelle réforme présentée en juin (dont plusieurs articles s'y trouvant protègent les droits des anglophones, visent à renforcer la vitalité des institutions de langue anglaise et empêcheront Québec d'appliquer la loi 101 aux entreprises sous juridiction fédérale) se fasse partout sauf sur le territoire québécois. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Veiller à ce que tout projet de loi, modification réglementaire, ou autre tienne compte de l'aspect français. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Le Bloc Québécois luttera avec les Acadiens et les Franco- Canadiens pour s'assurer que la réforme de la *Loi sur les langues officielles* serve en toute priorité la capacité de ces communautés à vivre et travailler en français.



- Moderniser la *Loi sur les langues officielles* afin de renforcer la surveillance et la reddition de comptes, d'élargir la portée des droits linguistiques et de s'assurer que les communautés linguistiques minoritaires soient consultées sur les décisions qui les touchent. Veiller à ce que tout le monde puisse avoir accès à la justice dans la langue de son choix et que les juges de la Cour suprême soient bilingues. Adopter également le principe de l'asymétrie, qui reconnaît qu'en tant que langue officielle minoritaire, le français nécessite une protection et une promotion particulières.



- Au cours de la première année du prochain parlement, promouvoir et mettre en œuvre une loi modernisée sur les langues officielles afin de protéger les deux langues nationales, en consultation avec les communautés linguistiques minoritaires.

5.2 Engagements concernant les communautés de langue officielle en situation minoritaire



- Assurer la préservation et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire en contribuant à la construction, à la rénovation et au réaménagement d'espaces éducatifs et communautaires destinés à ces mêmes communautés.
- Faire passer à 80 millions de dollars par année, et ce, de façon permanente, le financement aux établissements d'enseignement postsecondaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Créer une stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin d'assurer leur vitalité par l'entremise des organismes régionaux de développement.



- Créer des mécanismes plus robustes pour la consultation des minorités de langue officielle.







-

5.3 Mesures pour soutenir plus spécifiquement la francophonie au Canada et ailleurs

Liberal

- Faire la promotion de la langue française dans toutes les missions diplomatiques et dans le travail en vue de transformer l'Organisation internationale de la Francophonie.
- Contre la perte du poids démographique des francophones au Canada en adoptant une stratégie nationale ambitieuse visant à favoriser l'immigration francophone hors Québec.
- Investir 120 millions de dollars pour veiller à ce que le financement fédéral soit durable et serve à améliorer l'accès à des programmes d'immersion française et de français comme langue seconde partout au pays.

CONSERVATEUR

- Créer une nouvelle enveloppe budgétaire de 30 millions de dollars par année afin d'offrir un financement fédéral aux établissements d'enseignement postsecondaire francophones minoritaires et participer considérablement à leur futur financement, en collaboration avec les provinces.
- Augmenter le soutien à l'éducation francophone primaire et élémentaire par l'intermédiaire du Programme des langues officielles dans l'enseignement afin de refléter la croissance démographique des étudiants francophones minoritaires.
- Augmenter l'immigration francophone hors du Québec pour assurer que le poids démographique des minorités francophones soit maintenu.

BLOC Québécois

- Le Bloc Québécois déposera un projet de loi pour faire de la connaissance suffisante du français, une condition pour obtenir la citoyenneté à partir du Québec.

NPD

- Bonifier le *Plan d'action pour les langues officielles* afin d'améliorer l'accès aux services dans la langue de son choix, notamment en collaborant avec les provinces et territoires pour améliorer l'enseignement dans la langue de la minorité et en attirant davantage de personnes immigrantes francophones dans toutes les collectivités.

PARTI vert DU CANADA

6. Autres engagements pour soutenir le secteur culturel et assurer la diversité des expressions culturelles

Libéral

- Accroître l'appui aux productions dirigées par des personnes appartenant à des groupes dignes d'équité qui travaillent dans l'industrie audiovisuelle canadienne, en consacrant 50 millions de dollars sur cinq ans à travers l'Initiative de journalisme local.
- Moderniser les institutions (Téléfilm Canada, Office national du film, Fonds des médias du Canada) et les mécanismes de financement qui soutiennent le secteur canadien de l'audiovisuel, y compris les jeux vidéo, de façon à ce que le financement soit indépendant de la plateforme et ouvert à davantage de conteurs de récits qui ont toujours été sous-représentés, tout en favorisant les productions canadiennes par rapport aux étrangères et en veillant à ce que les Canadiens puissent profiter de la propriété du contenu qu'ils produisent.
- Aider les industries culturelles canadiennes à réussir à l'étranger en chargeant la BDC et EDC de soutenir la percée des industries créatrices sur de nouveaux marchés.
- Lancer une nouvelle stratégie de diplomatie culturelle, doter d'un budget de 20 millions de dollars par année, pour tirer parti du travail de nos artistes et de nos industries culturelles afin d'appuyer des objectifs diplomatiques du Canada.
- Forger une coalition internationale en vue d'élaborer une nouvelle convention de l'UNESCO sur la diversité du contenu culturel en ligne.

CONSERVATEUR

- Faire un examen de la politique fédérale sur l'édition afin d'améliorer la viabilité commerciale du secteur de l'édition indépendant.
- Créer un nouveau Fonds pour la préservation du patrimoine canadien offrant un total de 75 millions de dollars en subventions aux administrations municipales au cours des cinq prochaines années pour la réparation et la restauration de monuments historiques, de statues et d'édifices patrimoniaux.

BLOC Québécois

- Travailler à mettre en place un statut particulier aux artistes, combiné à des mesures offrant à ceux-ci une plus grande sécurité financière

NPD

- Mettre en place l'étalement du revenu imposable pour les artistes, les travailleuses et travailleurs du secteur culturel, afin d'améliorer leurs conditions de vie et rendre notre système fiscal plus juste.

PARTI vert DU CANADA

- Protéger l'identité culturelle du Canada lors des négociations commerciales et assurer une représentation artistique et culturelle dans les missions commerciales internationales.
- Veiller à ce que le CRTC réserve davantage de bande passante aux stations indépendantes et sans but lucratif. [Réponse au questionnaire CDEC]
- Assurer le financement de la protection des langues autochtones menacées de disparition, partout au Canada